



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire n° 4274 du 21/01/2013

ADRESSE MAIL ADMINISTRATIVE DES ÉCOLES

### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé

### Type de circulaire

- Circulaire informative

### Période de validité

2012-2013 et suivantes

### Documents à renvoyer

- NON

### Mots-clés

Contact école/administration –  
adresse mail administrative

### Destinataires de la circulaire

- À Monsieur le Ministre-Président, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

### Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales.

### Signataire

Ministre/Administration : Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Lise-Anne HANSE

### Personnes de contact

Nom et prénom	Téléphone	Email
Christelle LADAVID	02 690 83 59	<a href="mailto:christelle.ladavid@cfwb.be">christelle.ladavid@cfwb.be</a>

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, chaque école dispose d'une **adresse mail administrative** composée à partir de son numéro FASE : [ec00\\*\\*\\*\\*@adm.cfwb.be](mailto:ec00****@adm.cfwb.be), et réservée exclusivement aux communications entre l'école et l'administration.

Il s'agit d'une **adresse protégée** par laquelle vous recevez notamment les messages d'avertissement de publication de nouvelles circulaires<sup>1</sup>.

Toutefois, la situation en matière d'utilisation d'adresse mail dans les contacts entre les écoles et mes services ne semble pas actuellement uniformisée.

C'est pourquoi je me permets de vous rappeler qu'**il convient d'utiliser votre adresse mail administrative lors de tous vos contacts avec l'administration.**

En vous remerciant de votre collaboration.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

---

<sup>1</sup> Pour davantage d'informations sur l'utilisation de cette messagerie, veuillez consulter la circulaire 1335 du 9 janvier 2006 « *Intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les tâches administratives des chefs d'établissements scolaires : information sur les formations et help desk disponibles et communication des résultats de l'enquête menée auprès des chefs d'établissements* ».